



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
26 juin 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

#### I. Introduction

1. Dans une lettre datée du 23 décembre 2013 (S/2013/759), le Président du Conseil de sécurité a approuvé la prorogation du mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) jusqu'au 31 décembre 2016 et m'a prié de rendre compte au Conseil, tous les six mois, de l'exécution du mandat du Bureau.

2. Le présent rapport, qui porte sur la période allant du 1er janvier au 30 juin 2014, donne un aperçu des faits nouveaux et des tendances en Afrique de l'Ouest et décrit les activités menées par le Bureau en matière de bons offices, de renforcement des capacités régionales face aux menaces à caractère transversal et transfrontière qui compromettent la paix et la sécurité et de promotion de la bonne gouvernance, du respect de l'état de droit et des droits de l'homme et de la transversalisation de la problématique hommes-femmes. Il présente également l'action menée par le Bureau pour engager les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union du fleuve Mano, en faveur de la paix et de la stabilité en Afrique de l'Ouest.

#### II. Tendances et faits nouveaux en Afrique de l'Ouest

3. Depuis mon rapport précédent (S/2013/732), des progrès notables ont été accomplis dans la région pour ce qui est de faire face aux problèmes politiques et de sécurité. Les pays membres de l'Union du fleuve Mano ont commencé, avec le concours de la CEDEAO et du Bureau, à mettre en œuvre la stratégie de sécurité transfrontière de l'Union du fleuve Mano, adoptée le 25 octobre 2013. Les élections présidentielles et législatives, organisées avec succès, ont ouvert la voie pour le retour à l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau. Le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), qui accueillait à un certain moment la plus importante opération multidimensionnelle de maintien de la paix des Nations Unies, est arrivé à son terme le 31 mars, mettant ainsi fin à 10 ans et demi d'opérations de paix successives des Nations Unies dans le pays. Poursuivant ses efforts en vue de l'intégration économique régionale, la CEDEAO s'est employée à consolider le marché commun, à harmoniser les politiques commerciales et à mettre en œuvre intégralement le plan de libéralisation



du commerce. Dans le même temps, à l'approche d'élections aux enjeux énormes prévus en 2015 et 2016 dans plusieurs pays de la région, la tension politique n'a cessé d'augmenter, les acteurs nationaux se positionnant en vue de participer aux élections.

## **A. Tendances et faits nouveaux sur le plan politique**

4. Je me suis rendu à Freetown le 5 mars à l'occasion de la clôture du BINUCSIL et du transfert des fonctions à l'équipe de pays des Nations Unies. Pendant mon séjour, j'ai rencontré le Président de la Sierra Leone, Ernest Bai Koroma, ainsi que les représentants de partis politiques et de la société civile, en vue de les féliciter pour les avancées remarquables qui ont été faites en matière de redressement après le conflit, de transition démocratique et de consolidation de la paix, et de les assurer du soutien constant des Nations Unies.

5. Les élections présidentielles et législatives en Guinée-Bissau, tenues le 13 avril, suivies du deuxième tour de l'élection présidentielle le 18 mai, étaient d'importants préalables au plein rétablissement de l'ordre constitutionnel dans le pays. La CEDEAO a joué un rôle déterminant en épaulant le Gouvernement de transition et la Commission électorale nationale et en mobilisant d'autres partenaires régionaux afin qu'ils apportent leur soutien. Mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), Said Djinnit, a montré son engagement en prenant les devants pour préconiser une approche coordonnée entre partenaires en appui aux processus politique et électoral dans le pays. Il a également mené des bons offices d'importance capitale auprès des parties prenantes nationales en vue de favoriser l'instauration d'un climat de paix, en particulier en amenant les militaires, la police et les civils à œuvrer de concert pour assurer la sécurité du processus électoral.

6. En Mauritanie, les négociations entre la coalition de l'opposition et le Gouvernement se sont soldées par un échec en avril, faute d'un accord entre les deux parties concernant un programme de dialogue politique. La majorité des groupes d'opposition du pays a décidé de boycotter les élections présidentielles, qui devaient se tenir le 21 juin. Le 22 juin, les résultats provisoires ont été annoncés, le candidat sortant, le Président Mohamed Ould Abdel Aziz, ayant reçu 81,9 % des voix.

7. Le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Nigéria et le Togo ont entamé les préparatifs des élections présidentielles et législatives prévues en 2015. Ces préparatifs sont dans certains cas menés dans un climat d'insécurité, de tensions politiques et sociales et de graves divisions et contestations parmi les acteurs politiques.

8. Au Nigéria, le Président Goodluck Jonathan a convoqué une conférence nationale le 17 mars et demandé aux délégués d'examiner les problèmes politiques et socioéconomiques auxquels faisait face le pays et de faire des recommandations. Parallèlement, la situation sécuritaire dans le nord-est du pays s'est gravement détériorée au cours des six derniers mois. Le 20 mai, l'Assemblée nationale a approuvé la demande que lui avait présentée le Président Jonathan en vue du renouvellement de l'état d'urgence, qui avait été déclaré le 14 mai 2013, dans les États de Yobe, Borno et Adamawa pour une nouvelle période de six mois.

9. Le Niger continue de faire face à des tensions politiques depuis que le Mouvement démocratique nigérien/Fédération africaine (MODEN-FA LUMANA) a quitté, en août 2013, la coalition au pouvoir, la Mouvement pour la renaissance du Niger (MNR). Depuis, les relations entre les partis politiques, ainsi qu'entre l'opposition et le Gouvernement, sont restées difficiles. Ces tensions ont entravé la tenue de la première session ordinaire de l'Assemblée nationale, ouverte le 4 mars. Pendant ce temps, le Gouvernement a engagé la préparation technique des élections locales et présidentielles qui doivent se tenir en 2016.

10. Le Burkina Faso connaît, depuis juillet 2013, des tensions politiques nées des divergences au sujet de la création d'un sénat de 89 membres, objet des critiques de l'opposition et de la société civile qui y voient un moyen pour le Gouvernement de chercher à modifier l'article 37 de la Constitution, relatif à la limitation du mandat présidentiel. Les tensions se sont ravivées en janvier lorsque 75 des 400 membres du Bureau politique national du parti au pouvoir, le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), ont démissionné et se sont joints à l'opposition et à d'autres personnes pour créer un nouveau parti politique, le Mouvement du peuple pour le progrès. Le 18 janvier, l'opposition a entamé des manifestations pacifiques contre la candidature éventuelle du Président Blaise Compaoré aux prochaines élections présidentielles. Le parti au pouvoir – CDP – a, pour sa part, organisé des manifestations en faveur d'un référendum visant à modifier l'article 37 de la Constitution. Une tentative de médiation a été menée par un groupe de notables conduits par l'ancien Président du Burkina Faso, Jean-Baptiste Ouédraogo, entre le 10 février et le 10 mars, mais elle s'est terminée prématurément faute de consensus sur les questions d'organisation. Le parti au pouvoir et l'opposition ont tous deux exprimé leur volonté de poursuivre le dialogue.

11. Au Togo, le Gouvernement et l'opposition restent divisés au sujet des modalités de mise en œuvre du reste des réformes politiques et institutionnelles envisagées dans l'Accord politique global signé à Lomé le 21 août 2006. Ils sont convenus de tenir un dialogue sur un programme en 12 points, avec comme facilitateur l'archevêque Nicodème Barrigah-Bénissan, ancien Président de la Commission Vérité et réconciliation. Les pourparlers se sont ouverts le 26 mai, mais l'opposition s'est retirée le 3 juin, invoquant comme motif le silence du camp présidentiel concernant les questions essentielles, comme le mandat présidentiel et le mode de scrutin.

## **B. Tendances socioéconomiques**

12. Les projections macroéconomiques pour l'Afrique de l'Ouest en 2014 sont positives. Pendant la période considérée, le produit intérieur brut du Nigéria pour 2013 a été réévalué à 510 milliards de dollars des États-Unis, ce qui en fait la plus grande économie d'Afrique. Le taux de croissance du Nigéria devrait atteindre 7,4 % en 2014, et ceux de la Côte d'Ivoire et du Ghana 8 % et 9 %, respectivement. Toutefois, les disparités en matière de répartition des richesses et de développement socioéconomique persistent, la pauvreté et le chômage étant en hausse dans plusieurs pays de la sous-région. Au cours de la période considérée, les travailleurs et les étudiants ont organisé des manifestations pour protester notamment contre les conditions de travail et les pénuries de services de base dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest.

## C. Tendances humanitaires

13. Au cours de la période à l'examen, l'insécurité et les tensions sociales ont continué de peser sur la population civile dans de nombreux pays de la sous-région, du fait en particulier de la situation qui règne dans le nord du Mali et dans le nord-est du Nigéria. Les besoins humanitaires se sont intensifiés dans la région du Sahel, où l'insécurité alimentaire touche plus de 20 millions de personnes (un habitant sur sept), résultat de la combinaison de facteurs aigus et chroniques, tels que les conséquences de la crise alimentaire de 2011, le changement climatique, la croissance démographique et le conflit. L'Afrique de l'Ouest est également affligée depuis la fin 2013 par une épidémie d'Ebola sans précédent. Le financement des interventions humanitaires dans la région est par ailleurs très insuffisant.

14. Certaines tendances en matière d'insécurité alimentaire, de malnutrition et de déplacement de populations demeurent préoccupantes, en partie à cause de l'insécurité qui règne au Mali et dans le nord-est du Nigéria. Au Mali, quelque 1,5 million de personnes auraient besoin d'une aide alimentaire immédiate, soit près du double du chiffre enregistré en décembre 2013. En Côte d'Ivoire, environ 400 000 personnes (soit 2 % de la population) seraient touchées par l'insécurité alimentaire. En Mauritanie, le Gouvernement distribue des produits alimentaires afin d'aider quelque 300 000 personnes (environ 10 % de la population) en proie à l'insécurité alimentaire à faire face à leurs besoins. On continue de faire état du recours à des mécanismes de survie regrettables pour faire face à la situation, comme la vente de bétail, la réduction du nombre de repas et le retrait des enfants de l'école. Le plan d'intervention stratégique pour le Sahel, lancé en janvier, n'est financé à ce jour qu'à 24 %.

15. La persistance de l'insécurité dans le nord du Mali et le nord-est du Nigéria a entraîné un déplacement à grande échelle de la population, ce qui a augmenté les besoins humanitaires. Quelque 137 000 Maliens se trouvent toujours dans les pays voisins que sont l'Algérie, le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger. La violence qui continue de régner dans le nord du pays a eu des répercussions sur le retour des réfugiés.

16. Dans le nord-est du Nigéria, la situation humanitaire continue de se détériorer et le nombre de déplacés est en forte augmentation. Environ 4,2 millions de personnes sont en proie à l'insécurité alimentaire et 510 000 enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition aiguë sévère. Lorsque la Haut-Commissaire aux droits de l'homme puis le Vice-Secrétaire général se sont rendus au Nigéria, du 11 au 14 mars et du 26 au 29 mars, respectivement, le Gouvernement s'est dit disposé à faciliter l'accès des spécialistes des droits de l'homme et des acteurs humanitaires au nord-est du pays. Une mission d'évaluation humanitaire conjointe des Nations Unies et de l'Agence nationale de gestion des situations d'urgence, qui s'est rendue dans les trois États du nord-est en mai, a conclu qu'au moins 650 000 personnes étaient déplacées du fait de la violence qui règne dans les États de Borno, Yobe et Adamawa. On estime en outre à 60 000 le nombre de personnes ayant fui vers le Cameroun, le Tchad et le Niger. La mission d'évaluation a constaté que les institutions publiques se heurtaient à des contraintes en termes de moyens et de coordination au niveau fédéral comme au niveau des États, ce qui limitait l'efficacité de l'action humanitaire actuelle et aggravait les effets de la malnutrition et le manque d'accès à l'éducation et aux formations sanitaires. Elle a

également noté des problèmes dus au manque de transparence concernant le processus d'enregistrement des déplacés.

17. Le 22 mars, une poussée du virus Ebola a été confirmée dans la région de Nzérékoré en Guinée forestière près de la frontière avec le Libéria. L'épidémie s'est par la suite propagée à Conakry puis au Libéria. Le nombre de cas relevés avait baissé régulièrement entre mi-avril et début mai, mais est à nouveau en hausse. Au total, au 20 juin, 567 cas, dont 342 décès, ont été enregistrés dans la région depuis le début de cette épidémie, la plus meurtrière depuis des années. Plusieurs organismes internationaux apportent leur concours aux Ministères de la santé de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a notamment déployé des médecins et des spécialistes de la prévention et de la maîtrise des infections, mis au point des matériels de formation à l'intention de ces derniers et fourni aux pays touchés des équipements de protection individuelle. Cent spécialistes de l'OMS ont en outre été déployés auprès du Réseau mondial d'alerte et d'intervention en cas d'épidémie, qui est un cadre de collaboration technique constitué d'institutions et de réseaux qui mettent en commun des ressources humaines et techniques afin d'identifier, de confirmer et de contrer rapidement les épidémies d'envergure internationale. À la mi-avril, les autorités guinéennes ont également annoncé quelque 140 cas de méningite, qui ont causé 40 décès enregistrés. L'apparition et la propagation rapide du virus Ebola, combinées à l'augmentation du nombre de cas de méningite en Guinée, ont montré les faiblesses relatives du système de santé des pays touchés.

#### **D. Tendances concernant les droits de l'homme et la problématique hommes-femmes**

18. La faiblesse des institutions et le manque de volonté politique et de ressources ont continué d'entraver les efforts faits par les pays de la région pour protéger les droits de l'homme et lutter contre l'impunité. On continue par ailleurs de faire état de traite d'êtres humains et de travail d'enfants dans certains pays. Sur une note positive, en février, la Mauritanie a adopté la feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations faites en 2009 par la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, dans le cadre de l'élimination de la pratique de l'esclavage en Mauritanie. Cette adoption est intervenue à l'issue de consultations entre le Gouvernement, la société civile et d'autres acteurs nationaux, en collaboration étroite avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

19. Au Nigéria, les multiples attaques de plus en plus violentes de Boko Haram visant les villages, les marchés, les hôpitaux et les écoles, en particulier dans les États du nord-est, se sont poursuivies. Le 15 février, le groupe a tué plus de 150 personnes lors de deux attaques distinctes le long du lac Tchad (État de Borno). Le groupe a également perpétré des attentats près d'Abuja et de la ville de Jos. Des bombes ont explosé à la périphérie d'Abuja, faisant 70 morts le 14 avril et 19 le 1<sup>er</sup> mai. Le 14 avril, environ 276 filles ont été enlevées au lycée public pour filles de Chibok, dans l'État de Borno. Dans une vidéo diffusée plus tard, le chef de Boko Haram, Abubakar Shekau, en a revendiqué la responsabilité et a déclaré que les filles seraient soumises au mariage forcé et à l'esclavage. Il en est résulté une indignation générale et une mobilisation sans précédent contre le groupe ainsi qu'un appui international aux efforts faits par le Nigéria pour obtenir le retour en toute

sécurité des filles. Le groupe a perpétré d'autres attaques et enlèvements dans les régions du nord du Cameroun et du sud du Niger, ce qui atteste la dimension régionale de la menace qu'il représente.

20. Au cours de la période considérée, le Bureau a poursuivi ses efforts en appui à la transversalisation de la problématique hommes-femmes et à la promotion de la participation des femmes aux efforts déployés en faveur de la paix et de la sécurité. En Mauritanie, 6 des 11 nouveaux ministres nommés au gouvernement sont des femmes, ce qui constitue une avancée vers l'application de la loi de 2006 relative aux quotas. En ce qui concerne la protection, l'Initiative de promotion de l'égalité des sexes du Fonds pour la consolidation de la paix, lancée en juin 2011, a permis à la Côte d'Ivoire et à la Guinée d'inscrire des mesures de lutte contre la violence sexuelle et sexiste dans leurs programmes de réforme du secteur de la sécurité.

## **E. Tendances concernant la sécurité**

21. La sous-région continue de faire face à de multiples menaces contre la sécurité, notamment la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogues, le terrorisme et l'extrémisme violent, les actes de piraterie dans le golfe de Guinée, les problèmes de sécurité transfrontières au Sahel et dans le bassin du fleuve Mano, et aux problèmes de sécurité que représente Boko Haram dans le nord du Nigéria et dans les pays voisins (Cameroun, Niger et Tchad).

22. Le Niger continue de faire face à des menaces transfrontières du fait de la situation en Libye, au Mali et au Nigéria. L'afflux de rapatriés et de réfugiés en provenance du nord-est du Nigéria dans la région frontalière de Diffa se poursuit. Le 7 mai, les autorités nigériennes auraient arrêté 14 partisans de Boko Haram qui planifiaient des attaques visant des cibles gouvernementales dans la région de Diffa et à Niamey.

23. Au Sénégal, les efforts visant à trouver une solution durable au conflit de 32 ans engagé par le groupe séparatiste armé, le Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC), ont progressé. Le Président Macky Sall, qui a fait de la paix et du développement une priorité de sa présidence, s'est rendu dans la région en mars et a annoncé un projet spécial de développement dans le cadre de l'action qu'il mène pour le développement socioéconomique du pays. Le 28 avril, le chef du MFDC a annoncé qu'il avait imposé un cessez-le-feu unilatéral à ses combattants pour démontrer son engagement à trouver une solution durable au conflit. Cette initiative faisait suite à des mois de médiation menée par la Communauté de Sant'Egidio, association chrétienne basée à Rome, avec l'appui des États-Unis et d'autres partenaires internationaux.

24. En ce qui concerne le trafic de drogues illicites, on a constaté une augmentation de la production de métamphétamine dans certaines parties de la région, comme en témoignent la découverte et le démantèlement d'un nombre croissant de laboratoires clandestins et les saisies plus fréquentes de cargaisons illégales en provenance d'Afrique de l'Ouest et à destination de l'Asie de l'Est. La sous-région demeure une zone de transit de l'héroïne en provenance d'Asie et de la cocaïne en provenance d'Amérique du Sud. L'Afrique de l'Ouest est également devenue une destination pour des drogues comme Tramadol, un analgésique synthétique disponible sur le marché noir à des doses plus élevées qu'autorisées médicalement, ce qui cause une dépendance clinique et l'accoutumance.

25. Les pays de la région continuent de manquer de moyens en matière d'application des lois nationales et de gestion du domaine maritime, ce qui compromet leur aptitude à lutter contre la pêche illégale et le braconnage dans les zones côtières vulnérables et met en péril l'équilibre écologique et les économies des pays touchés. Par ailleurs, la région demeure un point de transit pour le trafic de produits de la faune. Les 23 et 29 janvier, 3,8 tonnes d'ivoire qui se trouvaient dans des conteneurs à destination du Vietnam via le Nigéria et le Bénin ont été saisies au port de Lomé. Le 17 avril, les autorités nigérianes ont intercepté à l'aéroport de Lagos 449 kilogrammes d'ivoire dissimulés dans une cargaison destinée à Singapour.

26. En ce qui concerne les pays de l'Union du fleuve Mano, deux incidents ont été signalés à la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria, d'où l'importance d'une mise en œuvre rapide de la stratégie de sécurité transfrontières. Le 23 février, des individus armés ont attaqué des positions des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) à Fété et Grabo, près de la frontière avec le Libéria, tuant quatre soldats et un civil, ce qui a constitué un revers depuis la précédente attaque importante dans cette région, survenue en mars 2013. Le 15 mai, un nombre inconnu d'individus ont attaqué le village de Fété, près de Grabo, causant la mort de 13 personnes, dont deux enfants. Quelque 3 500 personnes ont également été déplacées du fait de cette attaque.

27. Malgré l'engagement politique pris et les progrès accomplis par les pays du Sahel pour faire face aux problèmes de sécurité dans le cadre d'initiatives bilatérales et multilatérales, les incidents survenus à Kidal (Mali) en mai ont montré l'insécurité qui règne dans le nord du Mali, soulignant ainsi la nécessité de trouver une solution politique à travers un dialogue sans exclusive. La visite que le Président de la Mauritanie, Mohamed Ould Abdel Aziz, Président en exercice de l'Union africaine, a effectuée conjointement avec mon Représentant spécial à Kidal le 23 mai a permis de parvenir à un cessez-le-feu. Toutes les parties se sont engagées à résoudre les différends par le dialogue. Il importera que le Gouvernement, les groupes armés et les acteurs de la société civile redoublent d'efforts pour œuvrer de concert, en étroite coopération avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), en faveur d'un processus politique qui réponde aux aspirations du peuple malien à une paix durable.

### **III. Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest**

#### **A. Bons offices et missions spéciales de mon Représentant spécial**

##### **Burkina Faso**

28. En prélude à un engagement politique plus poussé de mon Représentant spécial, le Bureau et la CEDEAO ont mené une mission d'alerte rapide à Ouagadougou du 20 au 25 avril. L'équipe a rencontré les dirigeants du parti au pouvoir et des principaux partis d'opposition, les représentants de la société civile, y compris les groupes religieux et les groupes de jeunes et de femmes, ainsi que les partenaires internationaux. Plusieurs interlocuteurs ont relevé les tensions qui

régnaient autour d'une modification éventuelle de l'article 37 de la Constitution. Ils ont averti que l'annonce officielle de la date du référendum proposé pourrait déclencher des violences car la population semblait profondément divisée sur la question.

29. Mon Représentant spécial a rencontré le Président Compaoré à Ouagadougou le 24 mars, dans un climat de tensions politiques croissantes. Mon Représentant spécial a souligné qu'il fallait préserver les acquis démocratiques du Burkina Faso, ainsi que la cohésion sociale et la stabilité du pays. Le Président Compaoré a fait part de sa volonté de poursuivre le dialogue avec l'opposition et a évoqué le rôle joué par le Président de la Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara, qui avait pris contact avec différents partis burkinabè en mars. Mon Représentant spécial a maintenu le contact avec le Président Ouattara à cet égard et s'est également entretenu de la situation avec le Président du Ghana, John Dramani Mahama, en sa qualité de Président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO.

### **Nigéria**

30. Mon Représentant spécial a tenu des réunions avec les autorités nigérianes et les représentants de la communauté internationale au début de février à Abuja, en marge des réunions de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, pour examiner l'évolution de la situation politique et en matière de sécurité dans le pays. À cette occasion, il a réaffirmé que l'ONU était disposée à aider la Commission électorale nationale indépendante à créer les conditions favorables à la tenue d'élections générales libres, pacifiques et sans exclusive en 2015. Il a également parlé de la situation des droits de l'homme dans la partie nord-est du pays avec le Secrétaire exécutif de la Commission nationale nigériane des droits de l'homme, notamment du déploiement éventuel de spécialistes des droits de l'homme dans la région et de la formation des forces armées aux droits de l'homme et au droit humanitaire. Du 17 au 28 mars, le Département des affaires politiques du Secrétariat et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont effectué au Nigéria une mission visant à évaluer les besoins liés aux élections, qui a jeté les bases pour une augmentation de l'appui technique des Nations Unies à la Commission électorale nationale indépendante au cours des élections de 2015.

31. Face à la violence et à l'insécurité qui continuent de régner dans le nord-est du Nigéria et suite aux consultations avec le Président Jonathan, j'ai désigné mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest comme mon Haut-Représentant au Nigéria le 8 mai. Il facilite l'appui des Nations Unies aux efforts entrepris pour obtenir la libération en toute sécurité des lycéennes enlevées à Chibok (État de Borno) le 14 avril, et pour apporter une assistance plus vaste et contrer la menace de Boko Haram.

32. En cette qualité, mon Représentant spécial a effectué une première mission à Abuja du 12 au 15 mai. Il a rencontré le Président Jonathan et d'autres hauts responsables, notamment le Ministre des affaires étrangères, le Ministre de la défense, le Ministre de la justice et le Procureur général. Il a également rencontré le Président du Comité présidentiel chargé d'enquêter sur l'enlèvement des jeunes filles, le Directeur général de l'Agence nationale de gestion des situations d'urgence, le Président de la Commission nationale nigériane des droits de l'homme et le Président de la Commission électorale nationale indépendante, ainsi que les



ambassadeurs des pays qui ont offert une aide en appui aux efforts faits par le Nigéria pour libérer les filles enlevées. Il a réaffirmé que l'ONU condamnait fermement l'enlèvement et qu'elle appuyait les efforts du Nigéria, notamment dans le cadre du dispositif d'appui intégré que met en place l'équipe de pays des Nations Unies. Ce dispositif comprendra la fourniture d'un appui immédiat aux familles touchées, à la population et aux filles après leur libération, en particulier des services d'accompagnement psychosocial et la facilitation de leur réintégration dans leur famille et leurs communautés. Le dispositif portera également sur les besoins d'urgence, ainsi que sur l'appui au relèvement rapide, de façon à remédier aux problèmes structurels à long terme du pays.

33. Pendant cette visite, mon Représentant spécial s'est déclaré préoccupé par la détérioration de la situation dans le nord-est du pays. Il a offert l'appui de l'ONU pour renforcer les mécanismes nationaux de coordination et a demandé que le Gouvernement facilite l'accès des acteurs humanitaires à toutes les personnes qui ont besoin d'une assistance d'urgence. Lors de ses entretiens avec les différents interlocuteurs, il a souligné la nécessité de renforcer la coopération régionale comme l'un des moyens de répondre aux menaces que représentent les activités de Boko Haram.

34. Pendant la deuxième visite qu'il a effectuée au Nigéria, du 4 au 9 juin, mon Représentant spécial a rencontré des représentants du Gouvernement, notamment le Gouverneur de l'État de Borno, ainsi que les anciens Chefs d'État Olusegun Obasanjo et Abdulsalami Abubakar, des dirigeants de partis politiques, la société civile ainsi que des partenaires régionaux et internationaux. Lors des réunions qu'il a eues, il a souligné combien il importait que tous les Nigériens, quelles que soient leurs divergences politiques et religieuses, collaborent pour faire face aux difficultés que connaît le pays. Le 12 juin, il a participé à une réunion ministérielle organisée à Londres en vue de renforcer les initiatives de coopération opérationnelle dans le bassin du lac Tchad.

### **Guinée**

35. Le 13 janvier, mon Représentant spécial a assisté à la cérémonie d'investiture et d'ouverture de la première session du nouveau Parlement élu en Guinée. À la demande du Gouvernement, le Bureau a contribué à l'envoi dans le pays d'une mission technique des Nations Unies conduite par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix du 21 au 25 avril, en vue de déterminer dans quelle mesure l'ONU pourrait apporter un appui au nouveau Parlement.

### **Commission mixte Cameroun-Nigéria**

36. La Commission mixte Cameroun-Nigéria a continué de faire fond sur les progrès accomplis dans l'application de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 10 octobre 2002 concernant la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria. À la trente-deuxième session de la Commission mixte, tenue à Abuja les 1<sup>er</sup> et 2 février, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et Président de la Commission mixte et les Chefs des délégations du Cameroun et du Nigéria ont évalué la situation générale et les perspectives d'achèvement de la démarcation de la frontière en 2014. Les parties ont approuvé un programme d'activités, qui prévoit les dernières missions sur le terrain, l'établissement des cartes et la mise au point finale du procès-verbal sur la

délimitation de la frontière terrestre et maritime. Elles sont également convenues de tenir deux sessions de la Commission mixte en avril et juillet. Toutefois, la détérioration des conditions de sécurité dans le nord-est du Nigéria a empêché les visites sur le terrain envisagées, ce qui a considérablement ralenti les progrès faits pour mener le processus à son terme.

37. Les parties se sont entendues sur le tracé d'environ 1 947 kilomètres sur les quelque 2 100 kilomètres de frontière terrestre à ce jour. Le bornage de la frontière se poursuit. Quelque 289 bornes ont été construites entre janvier et juin, ce qui porte leur nombre total à 667. Au cours de la période considérée, le Comité créé pour élaborer la déclaration sur la délimitation de la frontière terrestre et maritime a tenu des réunions avec l'appui actif du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat. Par ailleurs, la Section de la cartographie de l'ONU s'emploie à établir des cartes de la déclaration sur la délimitation de la frontière, ce qui permettra de produire des feuilles de carte à grande échelle.

### **Afrique de l'Ouest**

38. Du 16 au 18 avril, mon Représentant spécial a accompagné mon Secrétaire général adjoint aux affaires politiques durant ses visites au Sénégal, en Mauritanie, en Côte d'Ivoire et en Guinée. À Abidjan, ils se sont penchés sur la situation en Afrique de l'Ouest avec le Président Ouattara, dont ils ont salué la contribution durant les deux années de sa présidence de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO. Ils ont souligné dans leurs discussions que le soutien de l'ONU à la Côte d'Ivoire demeurait essentiel, en particulier pour ce qui était de mobiliser des ressources aux fins des processus de dialogue et de réconciliation et du processus de désarmement, démobilisation et réintégration, et pour renforcer les capacités d'institutions clefs comme la Commission nationale des droits de l'homme et la Haute Autorité pour la bonne gouvernance. Mon Secrétaire général adjoint et mon Représentant spécial ont encouragé le Président Alpha Condé, qu'ils ont rencontré à Conakry, à coopérer avec l'opposition pour mettre en œuvre les dernières dispositions de l'Accord politique du 3 juillet 2013. Le Président a affirmé que son pays était prêt à resserrer son partenariat avec l'ONU en accroissant le nombre de contingents fournis aux fins des opérations de maintien de la paix. À Nouakchott, mon Secrétaire général adjoint et mon Représentant spécial ont encouragé le Président Abdel Aziz à poursuivre le dialogue politique avec l'opposition pour aider à créer des conditions propices aux élections présidentielles prochaines. Mon Secrétaire général adjoint a également saisi cette occasion pour se concerter avec M. Aziz, en sa qualité d'actuel Président de l'Union africaine, au sujet du renforcement de la coopération entre cette dernière et l'ONU.

39. Le 6 mai, mon Représentant spécial s'est rendu à Accra pour y rencontrer le Président Mahama, qui venait d'être élu Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO lors de la quarante-quatrième session ordinaire de la Conférence, tenue à Yamoussoukro les 28 et 29 mars. Il a réitéré la volonté du Bureau de continuer à appuyer la CEDEAO grâce à la programmation commune d'activités et à une étroite collaboration quant aux stratégies régionales de promotion de la paix et de la sécurité. Ils ont discuté des élections qui doivent être organisées dans un certain nombre de pays d'Afrique de l'Ouest et mon Représentant spécial a réaffirmé la détermination de l'ONU à soutenir les efforts nationaux et régionaux en faveur du déroulement pacifique de ces élections.

## **B. Renforcement des capacités sous-régionales pour faire face aux menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité**

### **Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel**

40. Le Bureau a joué un rôle essentiel dans le lancement de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et dans la coordination des activités du Groupe de travail régional, qui sont axées sur le renforcement des mécanismes nationaux et régionaux de sécurité face aux menaces transfrontières. Il est fait état de l'apport du Bureau, ainsi que de tous les autres organismes du système des Nations Unies qui participent à la mise en œuvre de la Stratégie, dans mon récent rapport (S/2014/397) sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie.

### **Stratégie de sécurité des frontières de l'Union du fleuve Mano**

41. Le Bureau, le Secrétariat de l'Union du fleuve Mano et la Commission de la CEDEAO, avec l'appui du PNUD, ont facilité le lancement du processus de mise en œuvre de la stratégie de sécurité des frontières de l'Union du fleuve Mano. Le Bureau a accueilli à Dakar, du 28 au 30 avril, une réunion d'experts venus des pays de l'Union et de représentants de la CEDEAO et de l'ONU, afin d'élaborer un projet de document quinquennal (2014-2018) pour la mise en œuvre de la stratégie. Un rapport d'étape a été présenté au Conseil des ministres de l'Union du fleuve Mano le 3 mai, à l'occasion du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union, tenu à Conakry. Le 12 juin, le Bureau, le Secrétariat de l'Union et la Commission de la CEDEAO ont facilité l'organisation d'une conférence des partenaires à Abidjan visant à mobiliser des fonds pour la mise en œuvre de la stratégie.

### **Actes de piraterie dans le golfe de Guinée**

42. Les pays du golfe de Guinée ont continué de lutter contre les actes de piraterie, les vols à main armée, le trafic et autres activités illicites qui se produisent en mer dans la région, avec l'appui de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de la CEDEAO et de la Commission du golfe de Guinée. Le 29 mars, la stratégie maritime intégrée de la CEDEAO a été adoptée à Yamoussoukro. Le Bureau, en collaboration avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), a participé à une série de trois réunions du Groupe interrégional de travail consacrées à la création du Centre interrégional de coordination des mesures de sûreté et de sécurité dans le golfe de Guinée. Le Groupe interrégional de travail est constitué de la CEEAC, de la CEDEAO, de la Commission du golfe de Guinée, du Commandement des États-Unis pour l'Afrique, de l'Union africaine, de l'ONU (UNOWA et BRENUAC) et de représentants du Cameroun, de la France, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis. Les experts ont rédigé des documents en vue de mettre en place le Centre interrégional de coordination, qui aura son siège à Yaoundé. Ils se sont ensuite réunis pour mettre à jour les documents sur la base des informations reçues des parties prenantes régionales, des États membres et des partenaires stratégiques. Le 5 juin, les chefs des institutions de la Commission du golfe de Guinée, de la CEEAC et de la CEDEAO se sont réunis à Yaoundé et ont approuvé le protocole additionnel au mémorandum d'accord conclu entre la CEEAC, la CEDEAO et la Commission du golfe de Guinée au sujet de l'organisation et du fonctionnement du

Centre interrégional de coordination. Les organisations ont également décidé d'inaugurer le Centre le 11 juillet 2014.

#### **Réforme du secteur de la sécurité**

43. La Commission de la CEDEAO a organisé à Banjul, les 22 et 23 mai, une réunion intergouvernementale d'experts consacrée à la validation de son cadre d'action sur la réforme du secteur de la sécurité et de la gouvernance. Le cadre d'action a été élaboré avec le concours du Bureau et d'autres entités des Nations Unies. Au cours de la réunion, la Commission a exhorté les États membres à définir des stratégies de sécurité nationale assorties d'objectifs de développement.

44. Au cours de la période considérée, avec l'appui de l'ONU, la Guinée a mis la dernière main à ses plans d'action sectoriels concernant la défense, la police et la protection des civils, la justice, les douanes, l'eau et les forêts ainsi que le prévoit la politique nationale de défense et de sécurité adoptée en 2013. Le 7 mai, mon Représentant spécial a assisté à la réunion de la Commission d'orientation stratégique du Comité national de pilotage de la réforme du secteur de la sécurité de la Guinée, à l'invitation du Président Condé. À l'occasion de cette réunion, le Gouvernement a présenté aux partenaires la stratégie nationale pour les actions prioritaires pour la période 2014-2017, qui définit trois domaines prioritaires, à savoir le renforcement de la gouvernance du secteur de la sécurité, le renforcement des capacités opérationnelles et l'amélioration des relations civilo-militaires.

#### **Trafic de drogues et criminalité transnationale organisée**

45. À sa quarante-quatrième session ordinaire, tenue à Yamoussoukro les 28 et 29 mars, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a fait part de l'inquiétude que lui inspirent les conséquences dévastatrices de l'extrémisme violent et la criminalité transnationale organisée grandissante. Elle a également commencé à passer en revue le Plan d'action régional de la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) contre le trafic de drogues, la criminalité organisée et la consommation de drogues en Afrique de l'Ouest (2008-2014). Aux côtés de l'ONUSUD, le Bureau a contribué à la réunion des comités interministériels de coordination de la lutte contre la drogue de la CEDEAO, qui s'est tenue en janvier à Cotonou, où ont été formulés certains éléments du Plan d'action régional pour la période 2015 à 2020.

46. Mon Représentant spécial a également participé à la cinquante-septième session de la Commission des stupéfiants à Vienne les 13 et 14 mars, dans le cadre des efforts qu'il continue de déployer pour plaider en faveur d'un appui international accru à l'action contre le commerce illicite de la drogue en Afrique de l'Ouest. Il s'est également entretenu avec le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUSUD) au sujet de nouvelles activités conjointes qui seront menées avec le Bureau. Le 6 mai, il s'est rendu à Accra, où il a discuté avec le nouveau Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, le Président Mahama (Ghana) de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest et de la criminalité transnationale organisée.

47. En sa qualité de Président du Comité de haut niveau chargé de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, mon Représentant spécial s'est rendu au cours de la période considérée dans les cinq pays membres du Comité (Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria et Sierra Leone), dont il a rencontré les chefs d'État

respectifs. Il s'est également rendu auprès des trois cellules de lutte contre la criminalité transnationale (en Guinée-Bissau, en Sierra Leone et au Libéria) et a constaté les progrès accomplis dans leur mise en œuvre, en dépit des contraintes budgétaires et d'autres problèmes auxquels elles se heurtent. Au lendemain du retrait du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), la Sierra Leone a affirmé que sa cellule de lutte contre la criminalité transnationale serait pleinement intégrée dans le dispositif de sécurité en 2014. La Guinée et la Côte d'Ivoire ont annoncé leur intention de constituer leurs propres cellules dans un avenir proche.

48. Mon Représentant spécial a également présidé la Conférence de donateurs de haut niveau de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, tenue le 22 mai à New York, avec la participation de mon Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et du Directeur exécutif de l'ONUDC. Ont également participé à la réunion les ministres des cinq pays membres de l'Initiative et plusieurs donateurs internationaux. Les ministres ont réaffirmé l'engagement politique de leurs pays respectifs au programme et à la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues en général, dans le cadre du Plan d'action de la CEDEAO. Le 1<sup>er</sup> juin, le Secrétaire général de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), Ronald K. Noble, a rendu visite à mon Représentant spécial à Dakar. Ils se sont rendus ensemble en Guinée-Bissau le 2 juin pour y tenir des discussions avec les autorités nationales, notamment au sujet de la cellule de lutte contre la criminalité transnationale de ce pays.

### **Lutte contre le terrorisme**

49. Le Processus de Nouakchott destiné au renforcement de la coopération en matière de sécurité et à l'opérationnalisation de l'architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne, dirigé par l'Union africaine, a continué de progresser, avec l'appui du Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme. Le Bureau a assisté aux réunions des chefs des services de renseignement et de sécurité des pays de la région sahélo-saharienne organisées à Niamey les 17 et 18 février et à Ouagadougou les 19 et 20 mai. Les participants à la réunion de Ouagadougou ont décidé, en étroite concertation avec le Gouvernement nigérian, de mettre en place une cellule de coordination ad hoc à Abuja afin de renforcer l'échange d'informations et de données de renseignements dans le cadre de l'action menée contre Boko Haram. Les participants ont également pris note de la décision de la Commission de l'Union africaine de constituer une équipe régionale spéciale chargée de faciliter une action régionale efficace contre Boko Haram

50. Le 10 mai, le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme du Comité ministériel de la CEDEAO s'est réuni à Niamey. Plusieurs intervenants ont relevé que la criminalité financière, notamment le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, constituait une grave menace pour la sécurité, la stabilité et le développement des pays de la sous-région, et ont mis l'accent sur la nécessité de prendre des mesures pour y parer. La France et les États-Unis ont accru leur soutien militaire au Niger depuis janvier. Un certain nombre de pays ont également envoyé à Abuja des équipes d'experts militaires et de spécialistes du renseignement afin de contribuer aux efforts déployés par le Nigéria pour que les étudiantes enlevées le 14 avril par Boko Haram puissent être libérées saines et sauvées. Après le Sommet de Paris pour la sécurité au Nigéria, organisé le 17 mai, le Bénin, le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad ont

intensifié leur coopération pour lutter contre les activités de Boko Haram. L'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme de l'ONU apporte également aux autorités nigérianes une assistance technique en matière de lutte contre le terrorisme.

51. Du 13 au 15 mai s'est tenue à Nouakchott une réunion des agents des douanes des pays du Sahel et du Maghreb, organisée à l'initiative de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, avec le concours du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. Les participants ont discuté du renforcement des dispositifs de police des frontières, en faisant fond sur les résultats de la Conférence de Rabat sur la coopération dans le domaine du contrôle des frontières dans le Sahel et le Maghreb, tenue en mars 2013. Un réseau de spécialistes de la sécurité aux frontières a été créé avec le concours de plusieurs partenaires, dont le Bureau, l'Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI) et INTERPOL. Le 21 mai, les Ministres de l'intérieur du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad ont constitué le G-5 Sahel (avec la participation du Sénégal et de l'Union européenne en qualité d'invités), qui sera basé à Nouakchott et servira de cadre de coordination pour l'action contre le terrorisme et d'autres menaces transfrontières.

### **C. Promotion de la bonne gouvernance, du respect de l'état de droit, des droits de l'homme et de la prise en considération de la problématique hommes-femmes**

52. Le Bureau a organisé une série de réunions de consultation avec les parties prenantes, y compris les institutions nationales de défense des droits de l'homme et les réseaux de la société civile, le 23 avril et le 28 mai respectivement, dans le contexte du Plan d'action « Les droits avant tout » lancé par le Secrétaire général. Les participants ont passé en revue la situation sociopolitique dans la sous-région et ont insisté sur le rôle de la société civile dans la promotion du respect de l'état de droit et des droits de l'homme au cours des élections qui auront lieu prochainement dans la sous-région.

53. Le 13 février, le Bureau et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont lancé une base de données en ligne sur l'égalité des sexes, les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, en collaboration avec la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et d'autres membres du Groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest. La base de données servira à améliorer l'information et l'échange de connaissances dans la région. Vingt coordonnateurs nationaux ont reçu une formation à la gestion de cette base de données. Au cours de la période considérée, l'UNOWA et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix des Nations Unies ont pour leur part entrepris de passer en revue les projets du Fonds pour la consolidation de la paix actuellement menés en Afrique de l'Ouest, en vue de trouver de nouvelles possibilités de promotion de l'égalité des sexes et de mettre en œuvre la politique de l'ONU en faveur de la participation des femmes aux processus politiques et électoraux.

54. Avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, le Bureau a facilité et coordonné le déploiement en Guinée-Bissau par le Groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, du 7 au 18 avril, d'une « mission de solidarité » chargée d'observer les élections présidentielles et législatives du 13 avril. La mission a créé en Guinée-Bissau le « pôle d'observation pour les femmes », qui a permis aux organisations de la société civile de contribuer

à la surveillance et à l'observation des élections. Le 16 mai, le Bureau et le Groupe de travail ont également coordonné une marche pacifique à Dakar en signe de solidarité avec les appels en faveur de la libération des écolières enlevées par Boko Haram.

## **D. Coopération interinstitutions**

### **Coopération entre les organismes des Nations Unies**

55. Au cours de la période considérée, le Bureau et les chefs des organismes, fonds et programmes des Nations Unies ayant leur siège à Dakar ont régulièrement organisé des réunions consultatives visant à échanger des informations et à renforcer la coopération. Le 21 janvier, mon Représentant spécial a donné aux directeurs régionaux un aperçu de l'évolution de la situation politique dans la région, en particulier des progrès accomplis en Guinée, ainsi que du plan de mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et de la réunion du Comité directeur pour la mise en œuvre de la Stratégie. Le 15 avril, le Bureau a également organisé une réunion des directeurs régionaux à l'occasion de la visite du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques en Afrique de l'Ouest. Ils ont discuté de la situation actuelle en Afrique de l'Ouest sur le plan humanitaire et en matière de développement, en particulier des défis nouveaux et des retombées de la situation au Nigéria. Le 19 mai, mon Représentant spécial a rencontré les directeurs des organismes et le Coordonnateur régional des secours humanitaires pour le Sahel afin de discuter de l'appui que l'ONU prête au Gouvernement nigérian dans les efforts qu'il déploie pour lutter contre la menace terroriste dans le nord-est du pays et de ses conséquences humanitaires. Le 10 juin, mon Représentant spécial a présenté aux chefs des organismes et programmes mon Envoyée spéciale pour le Sahel, Hiroute Guebre Sellassie; des discussions ont eu lieu sur la voie à suivre pour mettre en œuvre la Stratégie des Nations Unies pour le Sahel.

56. Le 9 mai, mon Représentant spécial a organisé à Dakar la vingt-sixième réunion ordinaire des chefs de missions politiques spéciales et de missions de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique de l'Ouest. Les participants ont noté les progrès accomplis en Guinée-Bissau et souligné la nécessité du maintien de l'aide régionale et internationale apportée au pays. Ils ont aussi souligné l'importance que l'aide internationale revêt pour les processus électoraux qui doivent se tenir dans un certain nombre de pays de la région en 2015 et en 2016.

### **Coopération avec les partenaires régionaux et sous-régionaux**

57. Au cours de la période considérée, le Bureau et la CEDEAO ont continué de coopérer activement au règlement des questions touchant à la paix et à la sécurité dans la sous-région. Le Bureau a effectué plusieurs visites auprès de la Commission de la CEDEAO à Abuja pour examiner, entre autres, la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour le Sahel, les initiatives en faveur de l'instauration du cadre politique sous-régional pour la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest, et l'appui à la mise en œuvre de la stratégie maritime intégrée de la CEDEAO adoptée le 29 mars à Yamoussoukro.

58. Le 4 mars, la deuxième réunion consultative entre la CEDEAO et le Bureau a été organisée à Abuja pour définir les activités à mener conjointement au cours de l'année à venir. Les activités prioritaires définies sont l'appui à l'Union du fleuve

Mano, l'appui aux processus électoraux à venir, y compris l'organisation de missions conjointes d'alerte rapide, la programmation commune de la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, l'appui au Conseil des Sages de la CEDEAO et l'appui à la mise en place de la Division de la médiation et de la facilitation de la CEDEAO. Les participants ont également discuté de la situation régionale en matière de sécurité, de la coopération en matière de sécurité maritime, des droits de l'homme et des questions relatives à la parité entre les sexes, ainsi que de l'élaboration d'une stratégie de communication de la CEDEAO. Le Bureau et la CEDEAO ont en outre effectué au Burkina Faso, du 20 au 26 avril, une mission d'évaluation du dispositif d'alerte rapide. Par ailleurs, mon Représentant spécial s'est régulièrement concerté avec le Président de la CEDEAO, le Président de la Commission de la CEDEAO et le Commissaire de la CEDEAO chargé des affaires politiques, de la paix et de la sécurité, au sujet de questions d'intérêt commun.

59. Le Bureau a continué de travailler en étroite collaboration avec le Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel aux fins de la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, et en sa qualité de Coprésident du secrétariat technique de la plateforme de coordination ministérielle de Bamako. Les 30 et 31 janvier, mon Représentant spécial a assisté à la vingt-deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine à Addis-Abeba, en tant que membre de la délégation de l'ONU menée par le Vice-Secrétaire général. Il a également assisté au séminaire de haut niveau organisé par l'Union africaine à Durban (Afrique du Sud) les 29 et 30 avril, sur le thème « Faire taire les armes en Afrique ».

60. Le Bureau a participé aux quatrième et cinquième réunions des chefs des services de renseignement des pays de la région sahélo-saharienne, tenues les 17 et 18 février et les 19 et 20 mai, respectivement, dans le cadre du processus de Nouakchott sur le renforcement de la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'architecture africaine de paix et de sécurité. Mon Représentant spécial a également assisté à la troisième réunion ministérielle des pays du Sahel consacrée au renforcement de la coopération sécuritaire et à l'opérationnalisation de l'architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne, tenue à Niamey le 19 février.

#### **Observations et recommandations**

61. Je me félicite du bon déroulement des élections présidentielles et législatives en Guinée-Bissau, qui n'auraient pu être menées à bien sans l'appui et l'engagement constants des principaux partenaires régionaux et internationaux. La prestation de serment et la mise en place des autorités nouvellement élues ont marqué le plein rétablissement de l'ordre constitutionnel dans le pays. Alors que le pays s'engage dans la reconstruction de ses institutions publiques et la mise en œuvre de réformes clefs, y compris le contrôle des forces armées par les autorités civiles, il sera crucial que l'appui régional et international en faveur des besoins du pays et des efforts de consolidation de la paix soit maintenu. Je demande à la communauté internationale d'apporter à la Guinée-Bissau l'assistance d'urgence dont elle a besoin pour parer aux impératifs les plus pressants et de lui fournir un appui à long terme pour reconstruire ses institutions publiques.



62. Je me réjouis également des progrès remarquables réalisés en Sierra Leone, qui ont conduit à la fermeture dans ce pays du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix. Comme je l'ai dit lorsque je me suis rendu à Freetown en mars 2014, l'ONU continuera à aider le Gouvernement et le peuple sierra-léonais à progresser sur la voie de la stabilité politique et de la prospérité.

63. L'ONU poursuivra son action en faveur de la consolidation de la paix en Guinée afin de promouvoir le renforcement des institutions étatiques et la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice pénale comme l'a demandé le Gouvernement. J'invite les partenaires internationaux à continuer d'accompagner le Gouvernement dans ses efforts pour parvenir aux objectifs prioritaires en matière de consolidation de la paix.

64. Je suis préoccupé par les tensions initiales qui se manifestent à l'approche des élections présidentielles et législatives, qui doivent se tenir dans certains pays d'Afrique de l'Ouest en 2015 et en 2016. J'encourage les gouvernements concernés et les parties prenantes nationales à prendre toutes les mesures nécessaires pour intensifier le dialogue et parvenir rapidement à un consensus sur les questions litigieuses. Je demande à tous les acteurs de s'employer à créer des conditions propices à la tenue d'élections ouvertes, libres et crédibles, notamment en assurant la pleine participation des femmes aux processus politique et électoral. La situation de plus en plus complexe en Afrique de l'Ouest met en évidence la nécessité de la création au sein de la Section des affaires politiques du Bureau d'une unité d'analyse qui donne un meilleur éclairage sur la pratique des bons offices et permette de mener en temps utile une action préventive, comme je l'ai recommandé dans mon rapport précédent.

65. Je réitère ma ferme condamnation des atrocités commises par Boko Haram au Nigéria et dans les pays limitrophes du Cameroun et du Niger, qui ont coûté la vie à un grand nombre de civils et ont causé la destruction de biens à grande échelle et entraîné des déplacements massifs de population. Je demeure particulièrement préoccupé par le maintien en détention par Boko Haram des écolières enlevées à Chibok, dans l'État de Borno. L'ONU, notamment par l'intermédiaire de mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et Représentant de haut niveau au Nigéria, continuera d'aider les autorités nationales à obtenir la libération en toute sécurité de ces jeunes filles ainsi qu'à lutter contre l'insécurité dans le nord-est du pays et à remédier à ses conséquences sur la situation humanitaire et sur les droits de l'homme. Je suis également préoccupé par les effets préjudiciables que l'insécurité a sur les pays de la région, et je réaffirme que l'ONU est disposée à collaborer avec la CEDEAO, l'Union africaine, les pays de la région et les partenaires internationaux pour régler le problème que représentent Boko Haram et le terrorisme.

66. Je me félicite des efforts déployés par le Nigéria, avec le soutien et l'assistance de ses partenaires régionaux et internationaux, pour combattre le terrorisme et s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité dans le pays. Je demande instamment au Gouvernement nigérian de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et l'assistance, et de faciliter l'accès des organisations humanitaires aux populations civiles touchées dans les États d'Adamaoua, de Borno et de Yobe. J'insiste sur le fait que les forces gouvernementales et les agents de sécurité doivent mener leurs opérations et leurs activités dans le plein respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Cela devrait inclure le

respect des normes internationales relatives aux conditions de détention, à l'usage de la force et à la garantie du droit à une procédure régulière pour tous les détenus. Mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et Représentant de haut niveau continuera d'associer le Gouvernement nigérian, ainsi que les gouvernements des pays voisins et les partenaires internationaux, aux initiatives engagées pour trouver des solutions durables aux défis auxquels se heurte le Nigéria.

67. Je salue les efforts déployés par les gouvernements et les organisations sous-régionales pour faire face ensemble à l'intensification de la criminalité transnationale organisée, du terrorisme, de l'extrémisme violent, des actes de piraterie et des vols à main armée commis en mer. J'encourage les partenaires internationaux à continuer de soutenir ces efforts. Je me félicite également des initiatives régionales visant à s'attaquer collectivement à ces problèmes de sécurité. Les efforts engagés pour donner effet aux décisions prises lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC et la CEDEAO qui s'est tenu à Yaoundé en juin 2013 devraient être accélérés avec le soutien constant des organisations régionales concernées, ainsi que de l'UNOWA et de l'UNOCA. Je me félicite également des progrès accomplis, et je préconise la poursuite des efforts à cet égard, pour mettre en œuvre la Stratégie de sécurité des frontières de l'Union du fleuve Mano, avec l'appui de la CEDEAO, de l'UFM et du Bureau.

68. Mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest continuera d'agir en étroite coopération avec mon Envoyé spécial pour le Sahel, aux fins de la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. La stabilité et la sécurité dans le Sahel restent tributaires des mesures qui seront prises pour relever les défis immédiats et remédier aux problèmes plus profondément enracinés, en particulier ceux auxquels sont confrontés au moins 20 millions de personnes qui continuent de souffrir de l'insécurité alimentaire en 2014.

69. J'encourage les États Membres à aligner leurs contributions financières sur les priorités axées sur les besoins dans le cadre du plan d'intervention stratégique. Tout en privilégiant les activités vitales, ces priorités constituent aussi un moyen important de remédier aux vulnérabilités aiguës et chroniques dans le Sahel.

70. Je me félicite des mesures prises par la CEDEAO pour renouveler et actualiser son Plan d'action régional visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest. Toutefois, je suis préoccupé par le fait que la sous-région est en train de devenir une zone de production et de consommation illicites de drogues. J'encourage la CEDEAO à accélérer l'examen de son plan d'action, tout en prenant en compte ces nouveaux défis. Je félicite les partenaires de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest pour le rôle important que celle-ci joue en tant qu'outil de mise en œuvre du Plan d'action régional de la CEDEAO, en particulier grâce à la mise en place des cellules de lutte contre la criminalité transnationale.

71. Je constate avec satisfaction que la coopération se poursuit entre le Bureau et les organisations régionales, notamment la CEDEAO et le secrétariat de l'Union du fleuve Mano, dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour parer aux menaces à la paix et à la sécurité dans la région. Je me félicite de la tenue de consultations régulières entre mon Représentant spécial et les dirigeants des pays de l'Afrique de l'Ouest et je préconise le resserrement de leurs relations. Dans le même ordre d'idées, je me félicite également de la poursuite de la coopération entre les entités des Nations Unies présentes en Afrique de l'Ouest au titre de l'initiative « Unis dans

l'action » pour aider les pays de la région et les organisations sous-régionales et je félicite le Bureau pour son rôle à cet égard.

72. Je félicite la Commission mixte Cameroun-Nigéria pour les avancées enregistrées quant à la démarcation de la frontière entre les deux pays. J'encourage les Gouvernements camerounais et nigérian à continuer de s'employer à régler les points de désaccord qui subsistent, afin d'exécuter entièrement l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 10 octobre 2002.

73. En dépit de la croissance économique enregistrée, l'Afrique de l'Ouest subit toujours le contrecoup de développement socioéconomique et continue d'afficher des taux de chômage et de pauvreté élevés, en particulier parmi les jeunes et les femmes. Assurer le développement socioéconomique et l'intégration régionale pour faciliter le commerce et le développement devrait rester une priorité régionale. À cet égard, je salue les progrès accomplis par la CEDEAO pour promouvoir le développement des secteurs de l'énergie et des infrastructures, et pour stimuler le commerce interrégional et la libre circulation des personnes, des biens et des services.

74. En conclusion, je tiens à remercier les gouvernements des pays d'Afrique de l'Ouest, la Commission de la CEDEAO, l'Union africaine et l'Union du fleuve Mano pour leur coopération constante. Je remercie également toutes les entités des Nations Unies présentes en Afrique de l'Ouest, les organisations de la société civile et les autres partenaires d'avoir continué de collaborer avec le Bureau dans l'exécution de son mandat. Je remercie tout particulièrement mon Représentant spécial, le personnel du Bureau et la Commission mixte Cameroun-Nigéria de s'employer à promouvoir la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest.

---